

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PLAS Emilie, PEYRAMAURE Claire, FAISY Gérard, ,

Excusés: FAUCHE Cécile donne pouvoir à Emilie PLAS, PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Absents : JANICOT Arnaud, PETIT Yann

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Tarif cantine 2019
- Choix du prestataire pour fournitures plaques et numéros de rues
- Multicommerce
- Questions diverses
  - Délégation Répertoire Electoral Unique
  - Vœux 2019

### Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 13 novembre 2018 : PV approuvé

### Tarif cantine 2019

<b>2018/40</b>	<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 7</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstentions : 0</b>
Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tarif des repas à la cantine est de 2.65 € par enfant et 4,70 € par adulte.					
Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur une éventuelle augmentation.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix des repas à 2,70 € par enfant et 4.85€ par adulte à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018.					

### Choix du prestataire pour fournitures plaques et numéros de rues

<b>2018/41</b>	<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 7</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstentions : 0</b>
Monsieur le maire présente les devis et modèles reçus pour les plaques de rue et numéros.					
ILP Laser : Pour 71 plaques de rue et 215 numéros en alu + poteaux galva : 7 249.70€ HT					
Signaux Girod : 7 271.22€ HT en email + poteaux galva HT et 7 761.22€ HT en version alu					
Pic bois : en compact et poteaux bois , gravure simple trait 6 068€ HT et gravure 3D 6 780€ HT					
Le conseil après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Pic Bois pour un montant HT de 6 780€ et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.					

### Multicommerce

Des devis ont été demandés pour séparer l'accès, le chauffage, les compteurs entre le commerce et l'appartement.

Devis Bouyges pour l'accès : 4877€ HT, 5853 TTC.

Devis Bachellerie pour une chaudière à ventouse dans la cave, la chaudière existante serait pour l'appartement : 3476€ TTC.

Il manque un devis pour l'électricité.

La discussion s'engage sur les différentes solutions car d'ici un an, les travaux du réseau de chaleur commenceront. Il pourrait être envisagé de mettre des compteurs divisionnaires.

Pour l'avenir du multicommerce, un couple est intéressé pour reprendre le bar avec une brocante (petits objets). La Chambre de Commerce viendra visiter les locaux début janvier et donnera un avis sur le type de commerce qui peut être envisagé.

Une information : le groupe de travail qui se réunit régulièrement sur ce sujet a commencé à dépouiller les questionnaires, le résultat est plutôt favorable au bar. L'installation d'une épicerie semble difficile car un projet semblable est en cours à Clergoux.

Claire Peyramaure aborde ensuite l'approvisionnement de la cantine et en rappelle l'historique.

Après la fermeture de l'épicerie, les commandes ont été faites à Marcillac, mais Claudine Adnot rappelle que la règle du Syndicat de l'école maternelle est de se fournir à tour de rôle dans les commerces du RPI soit La Roche Canillac et Champagnac la Prune. Après discussion, le conseil choisit de rester dans la règle, cependant pour compenser un peu, les fournitures pour la Mairie seront commandées à Marcillac.

## Questions diverses

### - Délégation Répertoire Electoral Unique

Le maire informe le conseil qu'à compter de la réception en mairie du dossier de demande d'inscription sur les listes électorales, le maire doit statuer dans un délai de 5 jours calendaires.

Il indique aussi que le maire peut déléguer les fonctions qu'il exerce au nom de l'Etat aux adjoints voire à des membres du conseil municipal, par application de l'article L. 2122-18 du CGCT.

Afin de pouvoir respecter les délais en cas d'absence du Maire, un arrêté de délégation de compétence sera pris au nom de Gérard Faisy, Claudine Adnot, Christian Miginiac pour statuer sur les demandes d'inscription et les procédures de radiation.

### -Travaux à prévoir pour 2019

Il faut terminer les travaux subventionnés pour la rénovation énergétique, il reste à équiper les logements, la salle des fêtes et le commerce en radiateurs. Un premier versement du Ministère de l'Environnement de 33 000€ vient d'être perçu.

Ce qui pourrait nous permettre d'envisager d'autres travaux sans emprunter comme par exemple le remplacement des baignoires par des douches dans les 2 logements du presbytère et peut-être la rénovation de la mezzanine de l'église.

En ce qui concerne la Société d' Economie Mixte pour le réseau de chaleur, l'entrée de la ville de Tulle dans le projet fera diminuer la participation en parts sociales des autres communes.

- **Vœux 2019** : La cérémonie est fixée au samedi 19 janvier à 15h30 à la salle François Miginiac.

- Visite de la DDEN à l'école entre le 7 janvier et le 15 février.

- Le choix de la couleur des stores pour la porte de l'école sera laissé à l'enseignante.

Le Conseil se termine à 22h45.